

## CONSEIL ACADEMIQUE UNSS

« *Compte-rendu du 15 avril 2016* »

En introduction le Directeur Régional reconnaît les ratés au niveau de l'envoi des convocations et des différents documents. Il s'engage à revoir et améliorer la procédure.

Mme CASSAGNE, IA-IPR EPS, ouvre la séance en excusant Mme La Rectrice indisponible pour présider ce premier Conseil Académique UNSS depuis l'élection des nouveaux représentants des personnels.

### **Le DR présente la composition du CA, renouvelable tous les 4 ans, et comprenant 24 membres :**

- La rectrice de l'académie
- Le directeur régional chargé des sports
- Le président du conseil régional (excusé)
- Huit membres désignés pour quatre ans par la rectrice : deux inspecteurs d'académie, deux IA-IPR EPS, un proviseur de lycée (excusé), un proviseur de lycée professionnel (excusé), deux principaux de collège (1 excusé), un directeur départemental chargé des sports désigné pour quatre ans par son directeur régional
- Deux représentants des élèves désignés pour deux ans par et parmi les membres du conseil académique de la vie lycéenne (absents)
- Six membres désignés pour quatre ans par leur organisme:
  - Un représentant de chacune des fédérations de parents d'élèves mentionnées ( 1 excusé)
  - Trois représentants des syndicats (2 SNEP-FSU et 1 SE-UNSA)
  - Un représentant du comité régional olympique et sportif
- Quatre représentants élus des associations sportives des établissements d'enseignement du second degré.

### **Vote pour l'élection des représentants des AS à l'Assemblée Générale de l'UNSS.**

2 listes devaient être proposées, mais la liste « outre-mer » s'étant désistée il ne reste que la liste « Le sport scolaire, un droit pour toutes et pour tous » du SNEP-FSU. La procédure de vote est assez conviviale ! Les représentants des AS doivent glisser le bulletin dans une enveloppe qui sera ensuite déposer dans l'enveloppe d'envoi à la Direction Nationale. Il n'y a pas eu de feuille d'émargement, c'est Mme CASSAGNE qui vérifie le dépôt des votes dans l'enveloppe. Nous espérons que le courrier postal ne se perdra pas !

### **Un représentant du SNEP demande la parole pour faire une intervention préalable :**

Il déplore l'absence de Madame la Rectrice.

Il signale la difficulté de préparer ce Conseil dû aux dysfonctionnements précédemment évoqués, convocations très tardives, voire pas envoyées à certains membres.

Il regrette aussi l'absence de bilan d'activité.

### **Le Directeur Régional reprend la parole:**

Il ne reviendra pas sur le bilan d'activité puisqu'il a déjà été fait au Conseil de Juin 2015.

Il explique le fonctionnement du service régional: 4 à 5 réunions par an des 8 services départementaux.

Il informe le CA qu'en septembre 2016 la direction régionale réintègre les services rectoraux.

Il explique la répartition des 84 IMP sur 41 districts et 50 coordonnateurs. Il se félicite d'avoir un volant supérieur en IMP par rapport à ce qu'il avait en HSE. Nous lui faisons remarquer que les IMP sont moins favorables que les HSE calculées par rapport au grade.

### **Un représentant des AS demande des explications sur le non-paiement à ce jour des IMP dues aux coordonnateurs de district :**

Le DR fait tout son possible pour qu'elles soient mises en paiement.

Il est aussi demandé pourquoi la répartition prévue initialement ne peut pas être maintenue ?

Le DR explique que les IMP fonctionnent sur 5 taux : 0,25 - 0,5—1 – 2 - 3 qui sont indivisibles. Il est impossible d'attribuer 1.5 IMP. Et le cumul 1IMP+ 0,5 IMP ne peut se faire que si les missions sont différentes ! Il est proposé pour permettre le paiement de 1,5 IMP de définir 2 missions différentes. Le représentant des AS demande s'il serait possible de trouver 1 IMP supplémentaire pour ne pas léser les collègues qui, en fin de mission, ne seront pas rétribués pour le travail déjà accompli. Le DR et Mme CASSAGNE répondent que c'est à voir avec la Rectrice.

Il est aussi demandé si ces missions pourraient être intégrées en décharge. Mme CASSAGNE craint l'amalgame avec les 3 heures UNSS et la difficulté de gestion dans les DHG des établissements.  
Le DR demande l'appui du SNEP. Le rectorat est responsable du blocage, car c'est lui seul qui gère les IMP.  
Le représentant UNSA demande à ce que soit faite une répartition égale et mathématique. 84 IMP/42 districts. Il lui est répondu que la diversité des districts génère obligatoirement une gestion différenciée.  
La représentante des parents d'élève soutient la demande d'1 IMP supplémentaire.

**Tableau de bord du service régional :** (présentation orale, pas de support papier ni de présentation vidéo !)

Organigramme du service.

Augmentation du nombre de licenciés : 6<sup>ème</sup> rang national proportionnellement au nombre d'élèves de l'académie.

Bon fonctionnement de la carte jeune pour adhésion.

40% de filles licenciées.

Jeunes officiels en augmentation.

98 candidats au bac bénéficient de points supplémentaires grâce aux résultats au championnat de France.

#### **Présentation du budget :**

La subvention de l'UNSS national est répartie à raison de 60% pour l'animation et 40% pour le fonctionnement.

Les crédits d'animation sont répartis à raison de 85% entre les services départementaux et 15% pour le service régional.

Les crédits de fonctionnement sont répartis à raison de 50% à parts égales entre les 8 SD et les 50% restant en prenant en compte les coûts réels de chaque département.

Tout cela est fait en concertation et par consensus avec tous les Directeurs des SD.

La subvention du Conseil Régional Midi-Pyrénées est sous forme de crédits fléchés.

#### **Information :**

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour licencier les élèves (information à modérer depuis en fonction des activités pratiquées).

#### **Questions diverses :**

SNEP :

- les élections UNSS dans les départements et dans les AS ont manqué de rigueur.

- problème d'engagement par internet pour les équipes qualifiées au championnat d'académie.

Nécessité d'un rappel des délais, surtout qu'ils sont extrêmement courts le plus souvent.

Représentant des AS :

- problème du site unss.org qui n'est pas simple d'utilisation.

Réponse du DR :

Un protocole sera élaboré pour les prochaines élections.

Une limite est nécessaire pour les engagements, les DR sont chargés de rappeler individuellement les établissements pour qu'ils s'inscrivent dans les délais.

Une formation a été proposée l'an dernier et il n'y a eu aucune inscription !

**Compte-rendu élaboré par Sylvette LONGHI, Benoît DESGRANGES et Francis MAUROIS**